

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Session annuelle  
du Conseil d'administration

Rome, 7–11 juin 2010

## RAPPORTS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 11 de l'ordre du  
jour

*Pour information\**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2010/11-B/3**  
26 avril 2010  
ORIGINAL: ANGLAIS

## INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉES PAR LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ENTRE LE 1ER JUILLET ET LE 31 DÉCEMBRE 2009 — RWANDA 200030

### Aide en faveur des réfugiés et appui au redressement des communautés d'accueil et des ménages les plus vulnérables

Nombre de bénéficiaires	179 000 (moyenne annuelle)
Durée du projet	24 mois (1 <sup>er</sup> janvier 2010–31 décembre 2011)
Quantité de produits alimentaires fournis par le PAM	40 454 tonnes
<b>Coût (dollars É.-U.)</b>	
Coût des produits alimentaires pour le PAM	17 916 039
Coût total pour le PAM	36 552 384

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODJ\*: M. M. Darboe tél.: 066513-2201

Attaché de liaison principal, ODJ: M. T. Lecato tél.: 066513-2370

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

\* Bureau régional de Johannesburg (Afrique australe, orientale et centrale)

## RESUME

1. Le Rwanda continue d'accueillir des ressortissants de la République démocratique du Congo qui fuient la situation de sécurité précaire de l'est du pays. Aujourd'hui, 54 000 réfugiés vivent dans trois camps où ils sont totalement tributaires du PAM pour leur subsistance. Le Rwanda n'étant pas en mesure de leur fournir des terres, leur intégration est improbable, et leur rapatriement est la seule solution possible à long terme. Cependant, celle-ci ne peut être envisagée dans un avenir proche, car il y a peu de chances que la situation s'améliore en République démocratique du Congo.
2. Les réfugiés qui vivent au Rwanda sont en proie à une forte insécurité alimentaire en raison de leur extrême pauvreté et faute de possibilités de générer des revenus. En outre, les grands camps ont contribué à une dégradation conséquente de l'environnement naturel des communautés voisines, aggravée par de fréquentes sécheresses et des inondations soudaines qui entraînent une érosion par ravines et épuisent les terres arables disponibles. Ces conditions ont participé au ressentiment suscité par la présence importante de réfugiés.
3. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 200030 vise à remédier à la situation de précarité des réfugiés:
  - en fournissant un assortiment alimentaire mensuel aux habitants des camps; et
  - en mettant en œuvre des activités Vivres pour la création d'avoirs afin de réhabiliter des zones détériorées par la présence de réfugiés et d'améliorer les capacités de production des communautés d'accueil tout en tenant compte des problèmes environnementaux à l'intérieur et à la périphérie des camps.
4. Plus de 70 000 Rwandais vivent toujours en tant que réfugiés et demandeurs d'asile en Ouganda, en République démocratique du Congo et dans d'autres pays africains. Des pourparlers ont été engagés entre le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Gouvernement de Kigali et des pays d'accueil afin d'examiner leur statut de réfugiés, ce qui pourrait conduire au retour de certains d'entre eux au Rwanda. Ces personnes recevraient une ration de réinstallation de trois mois.
5. La situation nutritionnelle du Rwanda ne s'améliore pas. En 2009, une analyse approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité et une enquête nutritionnelle ont mis en évidence une prévalence de 52 pour cent du retard de croissance, de 4,2 pour cent de l'émaciation et de 15,8 pour cent de l'insuffisance pondérale. La prévalence de l'infection à VIH est de 3 pour cent, soit 149 000 personnes vivant avec le virus; de nombreux patients sous traitement antirétroviral sont en situation d'insécurité alimentaire.
6. L'IPSR 200030 vise à répondre au problème de la dénutrition à l'aide de programmes nutritionnels conçus pour les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et les mères allaitantes, et les personnes sous traitement antirétroviral. La création de jardins potagers dans les dispensaires se poursuivra avec l'appui technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de façon à procurer une formation sur les techniques agricoles, les variétés de plantes nutritives et les méthodes appropriées de préparation des aliments. L'objectif est de diversifier l'alimentation des ménages et de parvenir à une certaine sécurité alimentaire afin de réduire la dénutrition.

7. Enfin, le PAM mettra en place les arrangements institutionnels adéquats et renforcera les capacités des institutions et contreparties gouvernementales à l'échelon des districts afin d'élargir la prise en charge des activités de l'IPSR par le Gouvernement et les communautés. À partir des résultats obtenus en matière de renforcement des capacités et après évaluation des besoins, le Programme réduira progressivement ses interventions reposant sur l'aide alimentaire en les remplaçant par des solutions durables et en promouvant un engagement total et permanent des communautés et des autorités locales.